

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE113447004

Conclure avec les firmes Fortier Auto (Montréal) Itée (6 808 841,55 \$) et 7265930 Canada inc. / Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (8 442 902,37 \$) , des ententes-cadres collectives d'une durée de trois (3) ans avec une option de renouvellement de deux ans, pour la fourniture, sur demande, de divers véhicules suite à l'appel d'offres public no 11-11756 (13 soum.)

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 22 décembre 2011

Direction générale

Direction du greffe
Division des élections et du soutien aux commissions
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Président

M. Laurent Blanchard
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-
Maisonneuve

Vice-présidents

M. Patrick Martin
Ville de Westmount

M. Lionel Perez
Arrondissement de
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Membres

M. Daniel Bélanger
Arrondissement du Sud-Ouest

M. Richard Bergeron
Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Mme Dida Berku
Ville de Côte-St-Luc

M. Christian G. Dubois
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Mme Ginette Marotte
Arrondissement de Verdun

M. Gaëtan Primeau
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Lise Poulin
Arrondissement de Lachine

M. Bertrand A. Ward
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Montréal, le 14 décembre 2011

M. Gérald Tremblay
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Bureau 1.113
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE113447004, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant la conclusion avec les firmes Fortier Auto (Montréal) Itée (6 808 841,55 \$) et 7265930 Canada inc. / Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (8 442 902,37 \$) , d'ententes-cadres collectives d'une durée de trois (3) ans avec une option de renouvellement de deux ans, pour la fourniture, sur demande, de divers véhicules suite à l'appel d'offres public no 11-11756 (13 soum.)

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Laurent Blanchard
Président

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Critères d'examen	4
Mandat SMCE113447004.....	5
Conclusion	7

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008). Compte tenu du caractère confidentiel et stratégique des informations contenues dans une soumission, chaque membre de la commission est tenu au respect de la plus stricte confidentialité à l'égard des informations reçues dans le cadre de l'examen d'un dossier. L'accès aux travaux de la commission est également limité aux personnes concernées pour le traitement du dossier visé.

La commission procède périodiquement à une révision des critères d'examen et dresse annuellement un bilan de ses activités.

Le rapport de la commission est considéré comme étant une partie intégrante du dossier décisionnel et du mandat desquels il découle et ce, conformément aux articles 2 du *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* et du *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats*.

Critères d'examen et modalités de fonctionnement

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Les contrats répondant à l'un ou l'autre des critères suivants font ainsi l'objet d'un examen de la conformité du processus d'appel d'offres :

1. Contrat de plus de 10 M\$
2. Contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ ou contrat de services professionnels de plus de 1 M\$ et répondant à l'une des conditions suivantes :
 - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
 - Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré unique en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;
 - Contrat accordé à un consortium;
 - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;
 - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;

- L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;
 - Une transaction conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.
3. Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la commission.

Mandat SMCE113447004

Conclure avec les firmes Fortier Auto (Montréal) Itée (6 808 841,55 \$) et 7265930 Canada inc. / Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (8 442 902,37 \$) , des ententes-cadres collectives d'une durée de trois (3) ans avec une option de renouvellement de deux ans, pour la fourniture, sur demande, de divers véhicules suite à l'appel d'offres public no 11-11756 (13 soum.)

À sa séance du 9 novembre 2011, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1113447004. Ce dossier répondait au critère suivant :

- Contrats supérieurs à 2 M\$ présentant un écart de prix négatif de plus de 20 % entre les adjudicataires et l'estimation des professionnels;

Le 7 décembre, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE113447004 qui lui avait été confié. Des responsables de la Direction de l'approvisionnement et de la Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux ont répondu aux questions des membres de la commission.

Ces derniers ont expliqué que l'appel d'offres visait le renouvellement des ententes pour la fourniture sur demande de divers véhicules légers pour une période de trois ans assortie d'une option de prolongation de deux ans.

Le marché automobile a connu de nombreux bouleversements au cours des dernières années. Dans la foulée des restructurations survenues dans le domaine de l'automobile, les manufacturiers ont rationalisé le nombre de marques offertes sous leurs bannières. Certains ont créé des alliances stratégiques en s'appuyant sur des technologies et expertises complémentaires. Cette réalité a été prise en compte dans la préparation de l'appel d'offres.

Trois facteurs ont aussi été pris en considération dans la stratégie d'approvisionnement dans ce dossier. La détermination du prix des véhicules s'effectue en fonction du prix de détail suggéré du fabricant (PDSF), du rabais fixe du manufacturier, du rabais plancher minimum du concessionnaire, ainsi que le profit fixe du concessionnaire s'appliquant à toute la gamme de ces véhicules.

La durée initiale de l'entente est de trois ans (option de deux années supplémentaires) et constitue un compromis entre une standardisation et une flexibilité face à un marché qui évolue et se modifie rapidement.

Une segmentation des produits a été effectuée afin de s'assurer que les exigences puissent correspondre à l'offre d'au moins trois grands manufacturiers dans chacun des groupes.

Au total, il y a eu 19 preneurs de cahier des charges et 13 soumissionnaires pour l'un ou l'autre des groupes prévus dans l'entente-cadre. À la fin du processus, deux adjudicataires différents ont été retenus. Le premier l'a emporté pour les groupes 1 et 3 et le second pour le groupe 2.

Les membres de la commission ont manifesté leurs préoccupations à l'égard du suivi de l'évolution des prix durant la période couverte par l'entente-cadre. Ils sont d'avis qu'un tel suivi devrait permettre à la Direction de l'approvisionnement de faire de meilleures estimations pour la prochaine entente-cadre.

Ils ont également démontré de l'intérêt pour un plus grand respect par la Direction de l'approvisionnement de la politique de la Ville de Montréal en matière de développement durable. Plusieurs membres ont souligné que les types de véhicules inclus dans l'appel d'offres n'étaient pas les plus performants d'un point de vue environnemental.

Enfin, les membres ont manifesté une préoccupation relative à la mise en application de la Politique d'accessibilité universelle de la Ville dans ce dossier. Ils croient qu'il faudrait s'assurer d'acquérir des véhicules pouvant être facilement adaptés lorsque requis.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard du dossier présenté.

En conséquence, la commission émet, à l'unanimité, le constat suivant.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les fonctionnaires de la Direction de l'approvisionnement et de la Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- Contrats supérieurs à 2 000 000 \$ présentant un écart négatif de plus de 20 % entre les prix des adjudicataires et l'estimation des professionnels;

Considérant les informations qui ont été soumises aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant que les explications fournies par les responsables de la Direction de l'approvisionnement et la Direction du matériel roulant et des ateliers sont satisfaisantes et justifiables;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE113447004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres tenu dans le cadre de ce dossier.

Recommandations

En vertu de son mandat lui permettant de proposer des améliorations au processus d'appel d'offres, la Commission permanente sur l'examen des contrats recommande

que toute entente-cadre d'acquisition de véhicules tienne compte de la Politique d'accessibilité universelle de la Ville de Montréal lorsque requis;

que les estimations réalisées dans le cadre de leurs appels d'offres relatifs aux ententes-cadres d'acquisition de véhicules soient fondées sur l'état actuel du marché plutôt qu'uniquement sur l'historique des années précédentes;

que la Direction de l'approvisionnement intègre le plus possible les éléments de développement durable dans les processus d'approvisionnement relatifs à l'acquisition de véhicules, notamment en ce qui a trait à la performance éco énergétique et à l'émission de gaz à effet de serre, en conformité avec la politique de développement durable en vigueur à la Ville de Montréal;

que la Direction de l'approvisionnement assure un suivi régulier à l'intérieur des ententes-cadres liées à l'acquisition de véhicules de façon à s'assurer d'avoir une connaissance régulièrement mise à jour des prix du marché.